

ARRÊTÉ N° 2023_104

PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE PREMIÈRE CLASSE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois ;

Vu le décret n°2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - Le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de première classe au titre de l'année 2022 est établi ainsi qu'il suit :

- 1 ABDERIDE Monique,
- 2 AICHOUNE Nadia,
- 3 BALCOT Géraldine,
- 4 BARRE Madeline,
- 5 BENNIA Akima,
- 6 BRUGERE Sonia,
- 7 CHONAVEL Éric,
- 8 DAZY Catherine,
- 9 DIOMBERA Madina,
- 10 DUMONT Lucie,
- 11 DUQUENOY Sabrina,
- 12 FATY Khady,
- 13 GARGUIER Isabelle,

- 14 GAYDU-CHAMPIGNON Marie-Florence,
- 15 GRAZIOSI Lucas,
- 16 GREGO Georgette,
- 17 GUANEL Magalie,
- 18 GUERTON Nelly,
- 19 HOCINI-CHELHI Najette,
- 20 HOUNDEGLA Fatoumata,
- 21 LADOUX Sandrine,
- 22 LIBRAN Nathalie,
- 23 LOUIS-FERDINAND Jocelyne,
- 24 MATEOS Isabel,
- 25 MERCAN Patrick,
- 26 PACIFICI Sylvie,
- 27 PORTHA Michèle,
- 28 RASCAR Marie-Claire,
- 29 REDRADJ Djida,
- 30 REY Thérèse,
- 31 RIBEIRO Sandra,
- 32 ROBERT Delphine,
- 33 ROBINET Ketty,
- 34 ROSELMAC DESPLAN Odile,
- 35 SAKHO Penda,
- 36 SELLAMI Stella,
- 37 SERGENT Séverine,
- 38 SIDNEY Juliette,
- 39 SOUSA Maria Luiza,
- 40 SUZAN Monique,
- 41 TREFLE Johanna,
- 42 TROVATO ALBA Marie-Thérèse,
- 43 YAHIA-BERROUIGUET Amaria,

ARTICLE 2. - Le présent arrêté prendra effet le 31 décembre 2022.

ARTICLE 3. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 4. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le